

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste, le **lundi 6 décembre 2021 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 M. Jocelyn Chamberlan
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Sont également présents : 4 citoyens

Mme Anny Boisjoli directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim agira à titre de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

297-12-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Francine Julien, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Les questions diverses demeurent ouvertes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**



ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021

1. Administration
 - 1.1 Adoption du procès-verbal de novembre 2021.
 - 1.2 Liste des comptes à payer et payés.
 - 1.3 Adoption du plan d'action – MADA.
 - 1.4 Nomination du maire suppléant pour l'année 2022.
 - 1.5 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus.
 - 1.6 Nomination des membres des comités.
 - 1.7 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes.
 - 1.8 Renouvellement du contrat d'assurance de dommages avec la MMQ.
 - 1.9 Autorisation d'embauche de Mme Anny Boisjoli au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.
 - 1.10 Autorisation générale de Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière.
 - 1.11 Autorisation à ClicSÉQUR pour Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière.
 - 1.12 Dépôt du rapport de la Commission municipale.

2. Sécurité incendie -sécurité civile.
 - 2.1 Renouvellement des assurances collectives des pompiers volontaires – SSQ.
3. Premiers répondants – aucun point.
4. Voirie.
 - 4.1 Programme d'aide à la voirie locale.
5. Hygiène du milieu.
 - 5.1 Renouvellement de l'entente avec Aquatech.
 - 5.2 Résolution modifiant la résolution numéro 258-11-2021 pour autorisation de prélèvement d'eau assujéti à l'article 31.75 de la loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre q-2).
6. Urbanisme, zonage et développement.
 - 6.1 Lampadaire à relocaliser rue St-Charles vers rue St-Joseph.
 - 6.2 Demande de relocalisation à Hydro-Québec pour lampadaire rue St-Charles vers rue St-Joseph.
 - 6.3 Acquisition du terrain d'Hydro-Québec MANDAT À LA FIRME MARTIN_pour description technique.
 - 6.4 Dépôt de la liste des permis de novembre.
 - 6.5 Renouvellement de mandats et nomination des membres du CCU.
7. Loisirs et culture. – aucun point.
8. Varia. (ouvert)
 - Désignation d'un administrateur au Conseil d'administration de l'Office d'habitation Drummond.
 - Demande de M. Michel Dauphinais pour un luminaire de rue.
9. Correspondance.
10. Période de question.
11. Levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

298-12-2021 1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

SUR PROPOSITION de Jocelyn Chamberland, appuyée par Mathieu Labrecque, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 en y apportant les modifications proposées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

299-12-2021 1.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER (NOVEMBRE 2021)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 007-01-2021 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par, Luc Chapdelaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Total investissements : 39,200.79 \$
 Total incompressibles : 42,470.21 \$
 Total des salaires : 36,794.55 \$
 Comptes à payer : 561,338.63 \$
 Grand total des déboursés : 679,803.39 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

300-12-2021 1.3 Municipalité amie des aînées (MADA) – Plan d’action

CONSIDÉRANT l'énoncé de la résolution municipale (# 218-11-2020) concernant la participation de la Municipalité à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) coordonnée par la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT les travaux du comité local concernant cette démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action local a inspiré la politique et le plan d'action régional MADA de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE, dès le début de la démarche, il a été convenu qu'une ressource soit fournie par la MRC de Drummond pour aider à l'application de plan d'action local;

Sur proposition de Francine Julien
Appuyée par Christian Lemay

Il est résolu :

- d'adopter le plan d'action local MADA tel que déposé;
- de demander à la MRC de Drummond de fournir un chargé de projet pour aider la municipalité dans l'application du plan d'action local, de concert avec notre responsable;
- de transmettre l'extrait de résolution à la MRC de Drummond.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

301-12-2021 1.4 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2022

SUR PROPOSITION de Luc Chapdelaine, appuyée par Dominique Laforce, il est unanimement résolu de nommer M. Jocelyn Chamberland maire suppléant, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022. Il est aussi résolu que M. Chamberland agisse à titre de substitut au maire, M. Robert Julien, lors des séances du conseil des maires de la MRC de Drummond.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

DÉPÔT

1.5 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent déposer chaque année le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires afin de pouvoir siéger en toute légalité au conseil;

Il est déposé à la Directrice générale la déclaration des intérêts pécuniaires pour les élus / élues municipaux suivants : Monsieur le maire Robert Julien et les conseillers: Christian Lemay, Luc Chapdelaine, Jocelyn Chamberland, Francine Julien, Dominique Laforce et Mathieu Labrecque.

302-12-2021 1.6 NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS

SUR PROPOSITION de Mathieu Labrecque, appuyée par Francine Julien, il est unanimement résolu de nommer les membres du Conseil ci-dessous aux comités pour la gestion municipal 2022.

COMITÉ DE GESTION MUNICIPAL 2022-2025							
COMITÉ / MEMBRE DU PERSONNEL	ROBERT JULIEN	FRANCINE JULIEN	CHRISTIAN LEMAY	DOMINIQUE LAFORCE	MATHIEU LABRECQUE	JOCELYN CHAMBERLAND	LUC CHAPDELAINE
BÂTIMENT ET ÉQUIPEMENTS	X			X		X	X
SÉCURITÉ PUBLIQUE	X	X			X		X
VOIRIE / COURS D'EAU	X		X		X	X	
RÉSEAUX AQUEDUC	X		X		X	X	
TRAITEMENT EAUX USÉES	X		X		X	X	
LOISIRS ET CULTURE	X		X	X	X		
CRSBP - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	X	X					
PERSONNEL	X	X		X			X
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME ET DÉVELOPPEMENT CCU	X			X			X
POLITIQUE FAMILIALE + MADA	X	X	X				
CONSEIL DE LA MRC	X					Substitut	
CDL ST-GUILLAUME	X	X		X			
RGMR Bas St-François	X			Substitut		X	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

303-12-2021 1.7 RÉSOLUTION FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT QUE la période entre la fête de Noël et le jour de l'An s'avère une période peu achalandée ;

SUR PROPOSITION de Dominique Laforce, appuyée par, Luc Chapdelaine
Il est résolu de fermer le bureau municipal pour la période des Fêtes 2021, soit à partir du 24 décembre 2021 au jeudi 7 janvier 2022 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

304-12-2021 1.8 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES AVEC LA MMQ POUR L'ANNÉE 2022.

CONSIDÉRANT est la proposition reçue pour le renouvellement du contrat d'assurance de dommages avec la MMQ pour l'année 2022 au montant de 28 904.62 \$;

SUR PROPOSITION de, Francine Julien appuyée par Jocelyn Chamberland il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

Que la municipalité de Saint-Guillaume approuve le contrat d'assurance de dommages avec la MMQ pour l'année 2022 et autorise la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement au montant de 28 904.62 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

305-12-2021 1.9 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MME ANNY BOISJOLI AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale madame Diane Martineau a remis sa démission et a terminé son emploi le 11 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume désire nommer une directrice générale et secrétaire-trésorière par Intérim;

SUR PROPOSITION de, Luc Chapdelaine appuyée par, Dominique Laforce

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise l'embauche de madame Anny Boisjoli à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à compter du 30 novembre 2021 selon les conditions convenues entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

306-12-2021 1.10 AUTORISATION GÉNÉRALE DE MME ANNY BOISJOLI, DIRECTRICE GÉNÉRALE.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Guillaume a embauché Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière le 30 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce , appuyé par Francine Julien et et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Guillaume autorise Mme Anny Boisjoli à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Guillaume, tout document officiel requis dans le cadre de ses fonctions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

307-12-2021 1.11 AUTORISATION À CLICSEQUR POUR MME ANNY BOISJOLI, DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Attendu que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Guillaume veut nommer une nouvelle représentante autorisée pour ClicSEQUR;

Attendu que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Guillaume veut nommer une nouvelle responsable des services électroniques pour ClicSEQUR;

Attendu que cette résolution prend effet à compter du 30 novembre 2021;

Attendu que le numéro d'entreprise du Québec est : NEQ 8831846553;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine , appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Guillaume autorise Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière à :

- Consulter le dossier de la municipalité de Saint-Guillaume et à agir au nom et pour le compte de la municipalité de Saint-Guillaume pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité de Saint-Guillaume pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de la municipalité de Saint-Guillaume aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité de Saint-Guillaume, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de la municipalité de Saint-Guillaume à ClicSÉQUR, Entreprise et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de la municipalité de Saint-Guillaume et agir au nom et pour le compte de la municipalité de Saint-Guillaume, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, qui peut être consulté sur le site internet de Revenu Québec et acceptées.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume nomme Mme Anny Boisjoli représentante autorisée pour ClicSÉQUR et révoque celui de Mme Diane Martineau;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Guillaume nomme Mme Anny Boisjoli responsable des services électroniques et révoque celui de Mme Diane Martineau;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Guillaume accepte que le ministre du Revenu communique à Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique les renseignements dont il dispose sur la municipalité de Saint-Guillaume et qui sont nécessaires à l'inscription et au fonctionnement à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Dépôt

1.12 DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION MUNICIPALE SUITE À L'AUDIT DE CONFORMITÉ.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose une copie des audits de conformité de la Commission municipale portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du PTI 2021-2023 à chaque membre du conseil.

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

308-12-2021

2.1 RENOUELEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DES POMPIERS VOLONTAIRES – SSQ.

CONSIDÉRANT la proposition de SSQ assurance pour le renouvellement des assurances collectives pour les pompiers volontaires ;

SUR PROPOSITION de Mathieu Labrecque appuyée par Jocelyn Chamberland il est unanimement résolu par les membres du Conseil d'autoriser le renouvellement de la police d'assurance avec la SSQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

3. PREMIER RÉPONDANT

AUCUN POINT

4. VOIRIE

309-12-2021 4.1 Programme d'aide à la voirie locale – reddition de compte

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Guillaume a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jocelyn Chamberland, appuyée par Christian Lemay, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Guillaume approuve les dépenses d'un montant de 26,393.03 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

5 HYGIÈNE DU MILIEU

310-12-2021 5.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC AQUATECH.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Guillaume désire renouveler son entente avec Aquatech;

SUR PROPOSITION de Francine Julien appuyée par Luc Chapdelaine il est unanimement résolu par les membres du Conseil d'informer Aquatech de son intention de renouveler l'entente de services pour l'année 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

311-12-2021 5.2 RÉSOLUTION MODIFIANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 258-11-2021 POUR AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU ASSUJETTI À L'ARTICLE 31.75 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (RLRQ, CHAPITRE Q-2)

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'autorisation pour le prélèvement d'eau doit être faite;

- **SUR PROPOSITION** dûment constituée et présentée par Jocelyn Chamberland appuyé par Francine Julien, il est unanimement résolu que monsieur Yves Leblanc, ingénieur géologue, de Richelieu Hydrogéologie inc., soit autorisé au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à signer tous documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.
- il est unanimement résolu que la municipalité de Saint-Guillaume :
- S'engage à mandater la firme Richelieu Hydrogéologie Inc. À soumettre, au nom de la municipalité, une demande d'autorisation de captage d'eau souterraine conformément à l'article 31 du « *Règlement sur le captage des eaux souterraines* » auprès du ministre du Développement Durable, de l'Environnement, et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- S'engage à transmettre au MDDELCC, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée, au plus tard 60 jours après la mise en service de la prise d'eau ;
- S'engage à mandater un ingénieur afin de produire un manuel d'exploitation de la prise d'eau d'alimentation et de la fournir, avec exemplaire au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la mise en service de la prise d'eau ;
- S'engage à utiliser et à entretenir la prise d'eau d'alimentation conformément aux spécifications indiquées dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

6. URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

312-12-2021 6.1 LAMPADAIRE À RELOCALISER RUE ST-CHARLES VERS RUE ST-JOSEPH

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de relocaliser le lampadaire situé sur la rue St-Charles afin de le positionner sur la rue St-Joseph;

SUR PROPOSITION de Dominique Laforce appuyée par Mathieu Labrecque il est unanimement résolu par les membres du Conseil d'autoriser la relocalisation du lampadaire situé sur la rue St-Charles afin de le réinstaller sur la rue St-Joseph.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

313-12-2021 6.2 DEMANDE DE RELOCALISATION À HYDRO-QUÉBEC POUR LE LAMPADAIRE RUE ST-CHARLES VERS RUE ST-JOSEPH.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de de relocaliser le lampadaire situé sur la rue St-Charles afin de le positionner sur la rue St-Joseph;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une demande à Hydro-Québec pour effectuer lesdits travaux;

SUR PROPOSITION de Dominique Laforce appuyée par Jocelyn Chamberland il est unanimement résolu par les membres du Conseil d'autoriser la relocalisation du lampadaire situé sur la rue St-Charles afin de le réinstaller sur la rue St-Joseph et d'autoriser la directrice générale à procéder à la demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

314-12-2021 6.3 ACQUISITION DU TERRAIN D'HYDRO-QUÉBEC – MANDAT À LA FIRME MARTIN PARADIS POUR UNE DESCRIPTION TECHNIQUE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Guillaume désire acquérir l'ancienne voie ferrée portant les lots 5251437, 5251450, 5251459, 5251465 et 5250533 du cadastre du Québec appartenant à Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'AFIN de procéder à l'acquisition, il y a lieu de faire une description technique afin de localiser la ligne de Distribution. Une servitude de 3 mètres de largeur (1,5 mètre de chaque côté du centre de la ligne) et de 0,5 mètre pour les ancrages au sol devront être conservées;

SUR PROPOSITION de Luc Chapdelaine appuyée par Francine Julien il est unanimement résolu par les membres du Conseil de mandater la Firme Martin Paradis, arpenteur-géomètre afin de procéder à une description technique des lieux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Dépôt Dépôt de la liste des permis de novembre.

315-12-2021 6.4 RENOUVELLEMENT DE MANDATS ET NOMINATION DES MEMBRES DU CCU.

CONSIDÉRANT la résolution n° 020-01-2018;

CONSIDÉRANT l'article 1.3 « Terme d'office » du Règlement 62-2001 intitulé « Règlement No 62-2001 constituant un Comité consultatif d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Vallée à poursuivre son mandat à siéger au sein du CCU;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Doyon à poursuivre son mandat à siéger au sein du CCU;

SUR PROPOSITION de Luc Chapdelaine, appuyée par Francine Julien, il est résolu de renouveler les candidatures de M. Jean-Pierre Vallée et de M. Yvon Doyon et ce, pour un mandat de deux ans, débutant le 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

7. LOISIRS ET CULTURE

AUCUN POINT.

8. VARIA

316-12-2021 A) DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DRUMMOND.

Considérant que notre municipalité obtient le privilège de désigner l'un des administrateurs au Conseil d'administration de l'Office ;

Considérant que le mandat de cette personne est d'une durée de deux (2) ans soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 ;

Considérant que dans le cadre de son mandat, cette personne devra s'impliquer dans la réalisation de la mission de l'Office et qu'elle sera invitée à contribuer au développement du logement social sur le territoire desservi par l'Office d'habitation Drummond ;

SUR PROPOSITION de Luc Chapdelaine, appuyée par Francine Julien, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer M. Robert Julien à titre d'administrateur de l'Office d'habitation Drummond.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

B) DEMANDE DE M. DAUPHINAIS POUR AJOUT DE LUMIÈRE SUR LA RUE DE LA STATION.

La demande de M. Dauphinais a été déposée aux membres du Conseil et sera analysée par le comité de la voirie.

9. CORRESPONDANCE

10. PÉRIODE DE QUESTION

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

317-12-2021 11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, Il est proposé par Francine Julien , et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 20h20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

M. Robert Julien
Maire

Anny Boisjoli
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien
Maire